

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Le Collège des conseillers du Conseil national de la presse (CNP), réuni en sa treizième session extraordinaire, ce mercredi 19 juin 2013 a examiné les compléments de dossiers acheminés par les entreprises de presse mises en demeure ainsi que celles dont les titres ont été suspendus à l'issue de la session ordinaire du 06 juin 2013.

Au terme des délibérations, sur un total de seize (16) dossiers reçus, seules les sept (07) entreprises de presse dont les noms suivent ont vu leurs mesures de mise en demeure levées :

- La Société Nouvelle d'Edition de Côte d'Ivoire, éditeur de l'hebdomadaire L'Eléphant Déchaîné ;
- Les Editions APPO, éditeur du quotidien Le Sport et de l'hebdomadaire Dialogue ;
- Aymar Group, éditeur du quotidien Le Quotidien d'Abidjan ;
- Mayama Editions et Production, éditeur du quotidien Le Patriote ;
- Régie Arc-en-ciel, éditeur de l'hebdomadaire Le Nouveau Consommateur ;
- Telecom Action Faith, éditeur de Alerte Actu ;
- Cyclone Sarl, éditeur des quotidiens Le Temps, LG Infos et de l'hebdomadaire Prestige Magazine.

En ce qui concerne les entreprises suspendues, seule une, sur un total de huit (08) dossiers reçus, a vu sa mesure de suspension levée.

Il s'agit de l'entreprise de presse OPEN MIND, éditeur de l'hebdomadaire Le Journal de L'Economie.

Toutes celles ayant déposé leurs dossiers et dont les noms ne figurent pas dans le présent communiqué ont vu leurs requêtes rejetées à l'issue des délibérations.

Les motifs des rejets leurs seront communiqués par voie de correspondance afin qu'elles poursuivent leur effort de régularisation.

Fait à Abidjan, le 20 juin 2013

Pour le CNP
Le Président
Raphaël LAKPE

Ont siégé :
Raphaël LAKPE
DASSE Francine Orphée
KOFFI Kouadio Jean-Baptiste
ASSI Adon Amédée
BOUAFFO Kouadio Gustave
CAMARA Maméry
NAHOUNOU LIADE Perine
POHE Kémonéklé Patrice
TIEMELE Koua